

### 1. Pièces à fournir dès l'inscription, par chaque adhérent :

- Fiche d'inscription dûment complétée + cotisation annuelle individuelle+ adhésion + participation achat ou location costume(s) gala
- 1 Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse
- 1 photo d'identité récente
- Règlement intérieur lu et approuvé, daté, signé
- 1 adresse mail obligatoire (des 2 parents si besoin)

### 2. Adhésion et cotisations - Modalités de paiement :

**L'adhésion annuelle est obligatoire et non remboursable.**

L'inscription n'est validée qu'après l'acquittement dès l'inscription de toutes les formalités et du paiement.

L'adhérent ne souhaitant pas poursuivre l'activité **au-delà d'un seul cours d'essai** se verra restituer toutes les pièces et paiement effectué.

**Paiement à l'année obligatoire** soit par chèque bancaire (1, 2, 3 ou 5 fois le jour de l'inscription), espèces en une fois, chèques vacances ou coupons sport ANCV (coupons à échanger jusqu'au 30 Nov).

**Par exemple, si le paiement est effectué en 5 fois par chèque bancaire : les encaissements se feront le 5 de chacun des mois suivants : novembre, décembre, janvier, février, mars.**

Si une attestation de paiement est nécessaire, elle sera remise après le 1er encaissement.

En aucun cas, les absences de l'adhérent ne seront déduites ou remboursées. De même, aucun remboursement de cotisation ne pourra se faire pour cause de démission sans motif réel et sérieux en cours d'année (sauf cas d'arrêt maladie ou d'accident de plus de 3 mois ou déménagement supérieur à 30 kilomètres). Toute demande sera adressée au Bureau de l'Association par écrit accompagné des pièces justificatives (attestation employeur, certificat médical...).

Toute inscription après les vacances de Toussaint sera majorée de 20 % au prorata des cours à suivre. Tout mois en cours est dû.

### 3. Tenue de cours et discipline :

- EVEIL: Justaucorps + collants sans pieds + socquettes blanches ou ½ pointes selon le professeur.
- DANSE CLASSIQUE: Dans un souci d'uniformité, le professeur choisit la couleur du justaucorps pour chaque cours. Commande spéciale sur place, auprès de notre école, Pack rentrée à tarif réduit (justaucorps + collants et ½ pointes bi-semelles roses + chaussons. Pour les garçons : collants noirs, tee-shirt blanc et ½ pointes bi-semelles noires).
- DANSE JAZZ : Pantalon de Jazz noir – brassière ou tee-shirt noir- chaussons de jazz noirs ou socquettes noires. Sneakers bi-semelles (Pour les ados et adultes) selon le professeur.
- HIP- HOP : Pantalon large + tee-shirt (choix libre) + chaussures de salle impérativement réservées à cet usage pour des raisons d'hygiène.

Afin de ne pas être gênés dans le mouvement, les cheveux doivent être impérativement attachés (chignon soigné pour le classique - queue de cheval pour les autres disciplines).

De même, chewing-gum, bijoux, et téléphones portables sont interdits pendant les cours.

**Tout élève se présentant à son cours sans respecter ces règles se verra dans l'obligation de n'assister au cours qu'en tant que spectateur.**

### 4. Assiduité :

Les élèves s'engagent à être assidus. Ils doivent assister à tous les cours de l'année, sauf en cas de maladie ou à titre très exceptionnel.

**Toute absence doit être justifiée et signalée par SMS au 06 83 02 46 55.**

En cas d'absence trop régulières, les élèves ne pouvant bénéficier de la même qualité de travail que les autres, la participation au gala pourra être compromise.

## 5. Ponctualité, horaire :

Les élèves s'engagent à être ponctuels. Le retard n'est toléré qu'à titre exceptionnel, le professeur se réservant le droit d'accepter ou non les retardataires en cours. Les élèves sont priés d'arriver suffisamment tôt afin de se présenter **à l'heure aux cours et en tenue de danse correcte.**

L'admission des parents aux cours n'est acceptée qu'au moment des portes ouvertes, avant les vacances de Noël.

## 6. Responsabilité et assurance :

Afin de s'assurer de la présence du professeur, l'adhérent mineur doit être accompagné, jusqu'à la salle de danse au début du cours. De plus, le professeur peut avoir des informations à vous communiquer.

**En cas d'absence ou retard inopiné du professeur, prévenir SVP l'association au 06 83 02 46 55.**

**La responsabilité de l'association Art et Mouvement envers l'adhérent est limitée aux horaires des cours et dans les salles de cours.**

**En dehors des cours, l'adhérent mineur reste sous la responsabilité de ses parents notamment au cours des spectacles, ou manifestations extérieures pour ce qui ne relève pas de l'objet pur de la manifestation.**

L'association Art et Mouvement est assurée en responsabilité civile.

L'adhérent ou les parents de l'adhérent mineur doivent obligatoirement souscrire une assurance « individuelle accident » et responsabilité civile.

De plus, l'association ne peut être tenue pour responsable en cas de vols des effets personnels de l'adhérent.

## 7. Galas de fin d'année

Ce sont LES grands rendez-vous où petits et grands s'expriment sur scène, pour le plus grand plaisir de tous.

Dates retenues pour nos galas : **20 mai pour les petits, 12-13-14 juin 2020 au Théâtre Tempo de Léguevin.**

**Un mail sera envoyé au mois de décembre 2019 pour confirmer ces dates, et préciser l'affectation des groupes, les nouvelles modalités de réservation et la tarification.**

Comme à l'accoutumée, une note d'information détaillée sera ensuite adressée à chacun dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre.

Un costume est prévu pour chacune des chorégraphies et payé par l'adhérent **en début d'année (15€ le costume).**

L'association participe selon des modalités revues chaque année.

Tout élève ne pouvant participer au Gala informera l'association **avant le 1<sup>er</sup> mars 2020 dernier délai.**

## 8. Dispositions diverses :

Les cours de Danse sont suspendus pendant les vacances scolaires et jours fériés. **Fin des cours : 24 juin 2020.**

**L'école se réserve le droit de modifier le planning ou d'annuler tout cours, si le nombre de participants est insuffisant. Aussi, un remboursement de la cotisation sera établi au prorata.**

L'association Art et Mouvement se réserve le droit de diffuser images et prises de vue de l'adhérent (photos, son, vidéos...) prises lors de cours ou toute manifestations produites par Art et Mouvement, à des fins d'information sans restriction dans le lieu ni le temps, tous les droits de reproduction lui appartenant. Toutefois, si l'adhérent photographié ne souhaite pas apparaître sur notre site, nous nous engageons à retirer la photo dans les plus brefs délais, sur simple demande.

## 9. Applications :

**Tout contrevenant aux dispositions de ce règlement intérieur adopté en Assemblée Générale pourra être exclu de l'association.**

Nom :

Prénom :

Signature de l'adhérent ou du représentant légal  
(de l'adhérent inscrit)

Date :